

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 11 mars 2022

Séance Ordinaire 9 heures 00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 12

Date de convocation : **vendredi 04 mars 2022**

LE 11 mars 2022 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Audrey RESSEGAIRE, Michelle JOLIVET

REPRESENTES : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Jean-Christophe SIMON

ABSENTS : Marie-Anne GUICHARD

Secrétaires de séance : Jean-Pierre PELLEGRINI

Délibérations du conseil :

DE 2022 08- Vote du compte administratif – cdelepoet à l'unanimité :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de NEAU Bernard vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 514.64		1 514.64
Opérations exercice			5 570.04	4 500.00	5 570.04	4 500.00
Total			5 570.04	6 014.64	5 570.04	6 014.64
Résultat de clôture				444.60		444.60
Restes à réaliser						
Total cumulé				444.60		444.60
Résultat définitif				444.60		444.60

DE 2022 09- Affectation du résultat de fonctionnement - cdelepoet à l'unanimité :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-marie TROCCHI

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 444.60

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 514.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 070.04
Résultat cumulé au 31/12/2021	444.60
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	444.60
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	444.60
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2022 10- Vote du compte de gestion – cdelepoet à l'unanimité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie TROCCHI

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DE 2022 11- Vote du compte administratif – EAU à 9 voix pour et 2 abstentions :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard NEAU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		157 361.39		55 591.86		212 953.25
Opérations exercice	134 958.67	113 196.02	177 178.55	200 869.11	312 137.22	314 065.13
Total	134 958.67	270 557.41	177 178.55	256 460.97	312 137.22	527 018.38
Résultat de clôture		135 598.74		79 282.42		214 881.16
Restes à réaliser	70 000.00				70 000.00	
Total cumulé	70 000.00	135 598.74		79 282.42	70 000.00	214 881.16
Résultat définitif		65 598.74		79 282.42		144 881.16

DE 2022 12- Vote du compte de gestion – eau à 10 voix « pour » et 2 « abstentions » :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DE 2022 13- Affectation du résultat de fonctionnement – eau à 10 voix « pour » et 2 « abstentions » :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 79 282.42

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	55 591.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	22 591.86
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	23 690.56
Résultat cumulé au 31/12/2021	79 282.42
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	79 282.42
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	21 800.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	57482.42
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2022 14- Vote du compte administratif – lotissement à l’unanimité :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard NEAU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 701.25		7 058.67		64 759.92
Opérations exercice		39 506.82	40 606.82	90 562.50	40 606.82	130 069.32
Total		97 208.07	40 606.82	97 621.17	40 606.82	194 829.24
Résultat de clôture		97 208.07		57 014.35		154 222.42
Restes à réaliser						
Total cumulé		97 208.07		57 014.35		154 222.42
Résultat définitif		97 208.07		57 014.35		154 222.42

DE 2022 15- Vote du compte de gestion – lotissement à l’unanimité :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DE 2022 16- Affectation du résultat de fonctionnement – lotissement à l’unanimité :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 57 014.35

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 058.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	49 955.68
Résultat cumulé au 31/12/2021	57 014.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	57 014.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	57 014.35
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2022 17- Vote du compte administratif – lepoet à 10 voix « pour » et 1 « abstention » :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard NEAU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	446 999.26			108 286.31	446 999.26	108 286.31
Opérations exercice	587 976.40	683 235.96	781 930.01	999 487.65	1 369 906.41	1 682 723.61
Total	1 034 975.66	683 235.96	781 930.01	1 107 773.96	1 816 905.67	1 791 009.92
Résultat de clôture	351 739.70			325 843.95	25 895.75	
Restes à réaliser	13 861.00	20 000.00			13 861.00	20 000.00
Total cumulé	365 600.70	20 000.00		325 843.95	39 756.75	20 000.00
Résultat définitif	345 600.70			325 843.95	19 756.75	

DE 2022 18- Vote du compte de gestion – lepoet à 11 voix « pour » et 1 « abstention » :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DE 2022 19- Affectation du résultat de fonctionnement - lepoet à 11 voix « pour » et 1 « abstention » :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 325 843.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	108 286.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	144 073.28
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	217 557.64
Résultat cumulé au 31/12/2021	325 843.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	325 843.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	150 000.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	175 843.95
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

DE 2022 20- Vote des budgets 2021 à l'unanimité :

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget général et des budgets annexes de la caisse des écoles et lotissement qui se présentent ainsi :

Budget général :

Dépenses de Fonctionnement : 1 183 492.30€
Recettes de Fonctionnement : 1 183 492.30€ dont 175 843.95€ d'excédent de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 939 049.70€
Recettes d'Investissement : 939 049.70€ dont un déficit d'investissement reporté de 351 739.70€ et 266 078.30€ de virement du fonctionnement et 150 000€ d'excédent de fonctionnement affecté au 1068

Budget annexe lotissement :

Dépenses de Fonctionnement : 57 014.35 €
Recettes de Fonctionnement : 57 014.35€ dont un résultat reporté de 7 058.67€

Dépenses d'Investissement : 92 708.07€
Recettes d'Investissement : 98 708.07€ dont un résultat reporté de 39 506.52€

Caisse des écoles :

Dépenses de Fonctionnement : 5 944.60€
Recettes de Fonctionnement : 5 944.60€ dont excédent antérieur de 444.60€

- **PRECISE** qu'un mandat d'un montant de 5 500€ en dépense de fonctionnement sera émis du budget principal et un titre de 5 500€ sera émis sur le budget de la caisse des écoles en recette de fonctionnement au compte 74748.

DE 2022 21- Vote du budget EAU 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du budget de l'eau et Assainissement qui se présente ainsi :

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement : 253 482.42€
Recettes de Fonctionnement : 253 482.42€ dont 57 482.42€ de résultat de fonctionnement reporté

Dépenses d'Investissement : 604 500€
Recettes d'Investissement : 604 500€ dont un résultat d'investissement reporté de 135 598.74€, un virement du fonctionnement de 21 932.42€ et 21 800€ d'affectation de résultat (au compte 1068)

DE 2022 22- Frais de personnel du budget de l'eau 2022 à 11 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **ARRETE** le montant des frais de personnel pour 2022 à 22 000€ pour le budget de l'eau et

l'assainissement

- **PRECISE** qu'un mandat sera effectué sur le budget de l'eau et l'assainissement au compte 6215 pour un montant de 22 000€ et un titre sera émis sur le budget général au compte 70841 pour un montant de 22 000€.

DE 2022 23- Heures supplémentaires du personnel 2022 à 11 voix "pour" et 1 "contre" :

- **AUTORISE** le paiement ou la récupération des heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux pour 2022,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives aux heures supplémentaires et complémentaires.

DE 2022 24- avenant à la convention ADS avec la CCSB à 11 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **Approuve** la nouvelle convention avec le service ADS de la CCSB de 2022 à 2024
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DE 2022 25- Demande de subvention pour les lits de la STEP à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement soit un financement de 50% par l'agence de l'eau et 30% par le département pour le renouvellement des lits de la station d'épuration inscrit dans le contrat ZRR avec la CCSB.
- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions auprès de l'agence de l'eau et du département.

DE 2022 26- Demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant : 50% à la région dans le cadre d'un petit FRAT et 30% par le département pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes (remplacement des fenêtres et carrelage des cursives)
- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions auprès du département et de la région.

DE 2022 27- Acquisition parcelle de terrain chemin pré la done à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une bande de terrain sur le chemin de pré la done à hauteur de 25€ le m2 pour les parcelles et dimensions suivantes aux différents propriétaires :
 - A924p : 4m2
 - A211p: 11.06m2
 - A210p : 8.46 m2
 - A203p : 18.17 m2
 - A 202p : 10.89 m2
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles et à régler les frais de notaire s'y affèrent

DE 2022 28- Extension terrasse boulangerie à l'unanimité :

- **EMET** une autorisation de principe à l'aménagement de la terrasse de la boulangerie pour n agrandissement et le recul des places de parking au frais du nouvel acquéreur.

DE 2022 29- Nomenclature M57 au 1er janvier 2023 à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune du Poët à compter du 1er janvier 2023- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 10 h50

LE 1er adjoint
Bernard NEAU

